

FORMATION AUX RISQUES DU TRAVAIL EN HAUTEUR

OBJECTIFS

GÉNÉRAUX

De maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux et déplacement en hauteur.

2 Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (protection collectives et individuelle).

OPÉRATIONNELS

1 D'identifier et d'évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser.

3 D'utiliser les équipements de protection individuelle (EPI).

APTITUDES

MÉDICALES REQUISES ET ÊTRE ÂGÉ AU MINIMUM DE 18 ANS.

PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne appelée dans l'exercice de sa profession, à procéder d'une façon permanente ou occasionnelle, à des travaux en hauteur.

Reconnaissance de l'aptitude aux travaux en hauteur par la médecine du travail.

PRÉREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis.

APRÈS EXAMEN

Une attestation de formation est envoyée à l'entreprise à la suite du stage.

Une évaluation du déroulement de la session de formation est demandée aux stagiaires.

MOYENS D'ÉVALUATION

Évaluation de chaque candidat sur l'ensemble des exercices proposés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Films, projections et équipements pédagogiques.
Exercices et mise en situation des participants sur des vérifications.

MODALITÉS
EFFECTIF DU GROUPE 1 à 6 personnes maximum
DURÉE FORMATION à partir de 7 heures
LIEU Intra ou Interentreprises
DATES Consultez notre planning ICI
TARIF Nous contacter

THÉORIE

Travaux en hauteur en sécurité (accidents et prévention, contexte réglementaire et responsabilité).

Caractéristiques des moyens de protection collective (moyens fixes et mobiles, appareils d'élévation de personne, le balisage et la signalisation).

Caractéristiques des moyens de protection individuelle (classes d'ancrages, casques, antichute et supports d'assurance, absorbeurs d'énergie, harnais et accessoire de liaison, pratique des nœuds sur corde).

Choix d'un dispositif de protection individuelle (étude des risques, accrochage du harnais, facteur de choix du dispositif de protection, conséquence d'une chute, vérification et autocontrôle).

Réglementation (normes, décrets, directives).

PRATIQUE

Le formateur s'adapte au cas par cas à chaque situation de travail.

La formation s'effectue sur le(s) site(s) et avec les équipements individuels utilisés par les stagiaires :

Exercices pratique d'intervention en hauteur.

Elaboration d'une fiche de risques.

Elaboration de la méthodologie permettant la mise en place de l'ancrage provisoire, l'utilisation de la bonne liaison antichute et du bon système de préhension.

PROGRAMME

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles. Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap

Siège social : ZI le Chanay II, 8 rue Joseph Cugnot 69720 Saint Bonnet de Mure - SARL immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro de SIREN : 493 803 134 - Tel : 33 (0)4.72.79.05.82 - E-mail : contact@alyence-groupe.com - Site Internet : www.alyence.com